CCAS DE BLENOD LES PONT A MOUSSON ARRONDISSEMENT DE NANCY ARRETE N° 13-2025

PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE 2025 CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX POUR L'ACCES AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Le Président de CCAS DE BLENOD LES PONT A MOUSSON

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

VU mon arrêté n°26-2021 du 20/04/2021 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit au titre de l'année 2025

IDENTITE DES AGENTS	N° D'ORDRE
Mme GODENER Sandrine	1

Total promouvables: 2

Nombres d'hommes: 0

Nombre de femmes : 2

Total promus: 1

Nombres d'hommes: 0

Nombre de femmes: 1

<u>Article 2</u>: Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

<u>Article 3</u>: Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle,

Fait à Blénod lès Pont-à-Mousson, le 22/05/2025

Notifié à l'intéressée le :

Le Président

Bernard BERTELLE